

FORMATION CONTINUE DIGITALE

MODULE AUDIT ENERGETIQUE - 3^{ème} année

SF-F1278-2ème éd-juil2026

Objectifs

- Connaître la réglementation et la méthodologie de l'Audit énergétique.
- Assurer la connaissance des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions technologiques

Public Visé

Diagnostiqueurs immobilier en activité devant suivre un module de formation continue durant son cycle de certification.

Pré Requis

Etre certifié dans le domaine de l'Audit énergétique.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Revoir la méthodologie et les modalités de réalisation d'un audit énergétique de maison individuelles ou bâtiments en mono propriété prévu par l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

Méthodes pédagogiques

MOYENS :

Ressources pédagogiques au format numérique téléchargeable, échange avec un expert du domaine pour un accompagnement individualisé (messagerie privée)
Plateforme digitale accessible via smartphone, tablette ou navigateur internet.

MÉTHODES :

Alternance de phases d'apprentissage et d'exercices et quizz

MODALITÉS :

- Distanciel
- Évaluation de satisfaction en fin de formation

LES TAUX :

Taux de satisfaction : disponible en 2027
Taux de recommandation : disponible en 20276

Moyens pédagogiques

DATE :

formation asynchrone - droits ouverts pour 6 mois

LIEUX :

formation à distance

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : achat sur notre portail digital formation.
Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter et ouverture des droits une fois l'accord de prise en charge obtenu.
Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à
SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS-LE-ROI

Qualification Intervenant-e-s

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

Parcours pédagogique

Cette formation est conçue spécialement pour répondre aux exigences réglementaires du décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

Elle doit être réalisée lors de la deuxième, la troisième, la quatrième, la cinquième et la sixième année du cycle pour la certification audit énergétique.

Le contenu de la formation continue porte, selon les besoins notamment identifiés lors de la réalisation des cas tests de formation continue, sur certaines des exigences des compétences des diagnostiqueurs, telles que définies dans l'annexe V du présent décret du 20 décembre 2023 et assurent un rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques et des bonnes pratiques de la profession.

Contenu de la formation

Module "Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que les évolutions techniques" (environ 2h00)

Module "Evolution des principes constructifs dans le temps" (environ 4h30)

QCM (environ 30 minutes)

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis :

Un QCM : note minimale de 10/20 pour validation

Modalités d'accessibilité handicap

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Tarifs (net de taxes)

Par personne : 250.00 €

Contactez-nous !

SONELO Formation
Tél. : 01.39.75.36.96
Mail : contact@sonelo.fr

Assistance technique et pédagogique
Tél. : 01.39.75.36.96
(assistante de formation)